



VILLE DE BAR SUR SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 décembre 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bar sur Seine légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel HURILLON, Maire.

Membres afférents au
Conseil Municipal : 23
Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres votants : 22

Étaient présents M. HURILLON, Maire ; Mme FAUCONNET, M. MUSELET, Mme BARON, Maires-Adjoints ; M. GUERRAPIN, Mme QUINOT, Mme BERNOT, M. FIEVEZ, M. SEURAT, M. FOIZEL, Mme PHILIPPE, M. BRAHIM, Mme GROS, Mme BESSON, M. HACQUART, M. SEGHEITTO, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés représentés : Mme DEHARBE représentée par Mme BARON, M. PRIVÉ représenté par M. HURILLON, M. BARONI représenté par Mme FAUCONNET, Mme LEERMAN représentée par M. MUSELET, Mme DHULST représentée par Mme QUINOT, Mme HEILIGENSTEIN représentée par M. SEURAT.

Absent excusé : M. FAUCONNET

Madame Sidonie PHILIPPE est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
82- TARIFS 2019
LOCATION DE
SALLE ET
MATÉRIELS
MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des membres de la Commission des Finances réunie le 10 décembre 2018, DECIDE :

- DE FIXER comme suit les tarifs 2019 pour la location des salles et du matériel :

	Tarifs 2019		
	Période sans chauffage	Toute Période	Période avec chauffage
. SALLE POLYVALENTE			
- Forfait pour salle et matériels (vin d'honneur, réunion)	153.00 €		184.00 €
- Forfait pour salle et matériels (banquet)	255.00 €		350.00 €
- Manifestation à but non lucratif	410.00 €		510.00 €
- Manifestation à but lucratif	153.00 €		215.00 €
- Forfait pour nettoyage des locaux		92.00 €	
- Forfait pour mise à disposition de la sonorisation		92.00 €	
- Forfait pour utilisation des cuisines		133.00 €	
. SALLES HÔTEL DE VILLE			
- Salle des Mariages		46.00 €	
- Salle du rez-de-chaussée - Justice de Paix		25.50 €	
. VIEILLE HALLE			
		215.00 €	
. CLUB DES AÎNÉS			
- Forfait utilisation salle	112.00 €		133.00 €
- Forfait pour l'utilisation des cuisines		36.00 €	

Date de convocation du
conseil :
10 décembre 2018

. CENTRE D'HEBERGEMENT

- Hébergement par nuit et par personne		16.50 €	
- Forfait pour utilisation de la cuisine		/	
- Forfait pour utilisation salle et cuisine	180.00 €		200.00 €
- Forfait pour utilisation d'une salle	61.50 €		71.50 €
- Forfait nettoyage		92.00 €	

. L. C. R (Local Collectif Résidentiel)

- Forfait salle	61.50 €		71.50 €
- Forfait nettoyage		41.00 €	

. MATÉRIEL MUNICIPAL

- Sonorisation		92.00 €	
- Barrière métallique, à l'unité		3.10 €	
- Podium remorque 8m/6m		133.00 €	
- Podium lame en bois (livraison, montage et démontage compris)		510.00 €	
- Table, à l'unité		3.10 €	
- Banc, à l'unité		1.10 €	
- Vaisselle, par personne		1.55 €	
- Friteuse		122.50 €	
- Structure bâchée		310.00 €	
- Demi-structure bâchée		205.00 €	
- Barnum		105.00 €	
- Forfait livraison		51.00 €	

- **DECIDE D'APPLIQUER**, à compter du 1^{er} janvier 2019, les nouveaux tarifs de location de salles et matériels municipaux.

Les tarifs ci-dessus s'appliquent pour une durée maximale de location de 48 heures.

L'installation, le nettoyage des locaux et la remise en place du mobilier seront à la charge de l'utilisateur.

En cas d'impossibilité par l'utilisateur d'assurer ces prestations, celles-ci seront effectuées par les services municipaux aux lieu et place des occupants moyennant une redevance forfaitaire.

Les salles sont mises gratuitement à la disposition des sociétés locales dûment déclarées en association de type Loi 1901 et des autres groupements à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune pour les réunions nécessaires à leurs activités courantes.

Toute occupation même à titre gracieux fera l'objet du versement d'une caution d'un montant de deux fois la valeur du droit d'utilisation des locaux et du matériel.

- **DIT QUE** ces tarifs seront majorés de 20% pour les demandes émanant des personnes ou sociétés non domiciliées à Bar sur Seine.

À la majorité – 1 opposition.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Marcel HURILLON

M. Hurillon

